

LYCÉE FRANCO-ARGENTIN JEAN MERMOZ

Appel d'offres pour l'achat de casiers pour les élèves

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Date et heure limites de réception des offres : 15 septembre 2025 à 12h00

1. Parties contractantes

1.1 Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est le Lycée Franco-Argentin Jean Mermoz, situé rue Ramsay 2131- CABA

1.2 Titulaire du contrat

Le titulaire sera celui à qui le présent appel d'offres aura été attribué.

2. Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres porte sur la fourniture et la livraison de 700 casiers pour les élèves du secondaire du « Lycée franco-argentin Jean Mermoz ».

2.1 Lots

Pas de lots.

2.1 Délais

Les règles relatives à la durée du contrat auquel donne lieu le présent appel d'offres, ainsi que les délais et conditions de celui-ci, sont stipulées dans l'acte d'engagement/contrat (ci-après dénommé indistinctement « AE » et/ou « contrat ») ainsi que dans le cahier des charges administratives (ci-après « PCA »).

2.2 Lieu de fourniture

Lycée franco-argentin Jean Mermoz, situé Ramsay 2131-CABA

2.3 Organisation de l'appel d'offres

2.4 Modalités de paiement

Les factures seront payées dans les 30 jours suivant leur réception. Les paiements sont effectués par virement bancaire.

2.5 Documents remis au candidat par le pouvoir adjudicateur

Les documents qui composent le dossier de consultation pour les entreprises (ci-après « DCE ») sont les suivants :

- AC et ses annexes (Acte d'engagement/Contrat)
- PCA (Cahier des clauses administratives)
- PPT (Cahier des prescriptions techniques)
- LPU (Liste des prix unitaires)
- RC (le présent règlement de la consultation)

2.6 Variantes

Les candidats sont autorisés à présenter, en plus de l'offre de base telle que définie dans le PCT, des variantes qualitatives qui permettraient de répondre de manière plus pertinente aux exigences et aux objectifs du pouvoir adjudicateur.

Toutefois, la proposition d'une variante ne dispense pas le candidat de répondre avec précision aux stipulations du PCT.

Ces propositions ne peuvent être acceptées que si elles répondent à des niveaux de qualité et de fonctionnalité comparables à ceux décrits dans le PCT. Ces variantes doivent faire l'objet d'une proposition technique et financière distincte.

En revanche, des différences mineures par rapport au PCT peuvent toutefois être admises en ce qui concerne l'offre de base, si elles ne remettent pas en cause l'esprit du descriptif. Ces différences doivent alors être précisées dans une note séparée, qui sera fournie à l'appui de l'offre de base.

3. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats, ainsi que les documents de présentation associés, seront rédigés entièrement en espagnol. Cette obligation concerne également tous les documents techniques justifiant la conformité d'un produit à une norme ou à un label de qualité non français ou espagnol, dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du pouvoir adjudicateur.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat dans ses rapports avec le pouvoir adjudicateur.

3.1. Documents du dossier « offre »

Pour la sélection de l'offre, les candidats doivent joindre les documents suivants :

- L'acte d'engagement/contrat fixant la valeur totale du marché et la date de livraison, complété, daté et signé.

- La liste des prix unitaires sans aucune modification, uniquement complétée, datée et signée.
- Le règlement de consultation paraphé par le mandataire.
- Le cahier des clauses administratives signé et daté.
- Le cahier des clauses techniques signé et daté.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

3.2 Validité des offres

Les offres sont valables pendant 100 jours à compter de leur remise.

4. Classification des offres et attribution du marché

Seules les enveloppes reçues au plus tard à la date et à l'heure limites de remise des offres seront ouvertes. Les offres inappropriées, ainsi que les offres irrégulières ou inacceptables, seront éliminées.

L'offre la plus avantageuse sera sélectionnée en fonction des critères suivants classés par ordre de priorité :

- Valeur économique- **49 points sur 100**
- Caractéristiques techniques- **36 points sur 100**
- Esthétique – **15 points sur 100**

Cet examen sera réalisé à partir de l'analyse des documents présentés par le candidat dans sa proposition.

5. Délibération – Résultats

Les candidats seront sélectionnés sur la base des informations permettant de vérifier leur capacité à exécuter le marché en l'absence de toute interdiction de soumissionner. Le candidat sera sélectionné par le pouvoir adjudicateur en fonction des critères énumérés dans le présent CA.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire appel à une commission d'appel d'offres afin de sélectionner le soumissionnaire retenu.

6. Conditions d'envoi et de remise des dossiers

6.1 Retrait des dossiers par voie électronique

Les soumissionnaires peuvent consulter gratuitement et anonymement l'avis et retirer le dossier de consultation sur le site web du Lycée Jean Mermoz.

6.2 Dépôt des candidatures uniquement par voie électronique

Les candidatures doivent être reçues avant la date limite de réception des offres indiquée sur la page de couverture du présent document.

Les candidatures ne peuvent être présentées que par voie électronique : par transmission directe aux adresses luciana.muzzio@mermoz.edu.ar

Les offres ou les liens transmis par voie électronique étant horodatés, toute soumission parvenant après la date limite sera considérée comme hors délai.

Si les candidats ont l'intention d'insérer des documents, ils doivent les scanner avec une résolution suffisante pour garantir leur lisibilité.

La personne à contacter pour toute question est la suivante : Luciana Muzzio
luciana.muzzio@mermoz.edu.ar

7. Date limite de réception des offres

*Date limite de réception des offres techniques et financières : **le 15 septembre 2025 à 12h.***

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les services suivants par courrier électronique aux adresses indiquées : luciana.muzzio@mermoz.edu.ar avec copie à peggy.lehmann@mermoz.edu.ar .

8. Litiges

En cas de désaccord, tout litige sera tranché par les tribunaux de la ville de Buenos Aires.

LYCÉE FRANCO-ARGENTIN JEAN MERMOZ

Appel d'offres pour l'achat de casiers pour les élèves

CAHIER DES CHARGES ADMINISTRATIVES (CAC)

Date et heure limites de réception des offres : 15 septembre 2025 à 12h00 AM

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Objet du présent appel d'offres

Le présent appel d'offres porte sur la fourniture et la livraison de casiers en polyéthylène pour les élèves du secondaire.

1.2 Parties contractantes

1.2.1 Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est le Lycée Franco-Argentin Jean Mermoz, situé rue Ramsay 2131- CABA

1.2.2 Titulaire du contrat

Le titulaire sera celui à qui aura été attribué le présent appel d'offres.

1.3 Division en lots

Sans lots.

1.4 Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas prévue pour ce contrat.

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS CONSTITUANT L'APPEL D'OFFRES

2.1 Documents particuliers

Les documents qui constituent le contrat sont les suivants :

- 1. L'Acte d'engagement (AC) et ses annexes ;**
- 2. Le règlement de la consultation (RC) ;**
- 3. Le présent cahier des clauses administratives (CCA) ;**
- 4. Le cahier des clauses techniques (CCT)**
- 5. Liste des prix unitaires (LPU)**

2.2 Documents d'ordre général

Tous les ordonnateurs doivent respecter les normes en vigueur, tant européennes qu'espagnoles et françaises, et plus particulièrement celles spécifiées dans le PCT.

3. PRIX

3.1 Forme du Prix

Le prix est unitaire et comprend :

- La fourniture des casiers, leur transport jusqu'au Lycée et leur livraison à l'endroit indiqué par le Lycée ;
- tous les frais annexes, tels que les frais d'assurance, les charges fiscales, parafiscales et autres, liées à l'ensemble des prestations ;
- La documentation technique mentionnée dans les PCT ;
- Le retrait et la reprise (sans frais pour le pouvoir adjudicateur) de toute livraison non conforme au contrat et/ou refusée.

3.2 Variations de Prix

Les prix sont fixes, non actualisables et non révisables.

3.3 Taxes-droits de douane

Sauf disposition contraire, tous les montants figurant dans le présent contrat s'entendent hors TVA. La TVA est applicable et le contrat est facturé toutes taxes comprises.

4. Délai de paiement

Le paiement du contrat sera effectué par mandat administratif dans un délai minimum de 30 jours à compter de la décision d'acceptation des casiers.

5. Fin du délai d'exécution

Le contrat prend fin avec le paiement intégral des casiers livrés au Lycée, leur refus total ou la résiliation du contrat. Les garanties relatives aux Ordonnateurs restent en vigueur après la fin du contrat pendant la durée expressément stipulée.

5.1. Pénalités de retard

La pénalité de retard à payer par le titulaire du contrat sera de 1/1000 de la valeur totale de la prestation pour chaque jour de retard par rapport à la mise à disposition des casiers du Lycée.

6. EMBALLAGE, TRANSPORT ET LIVRAISON

Les casiers doivent être emballés de manière à assurer leur protection pendant la manutention, le stockage et/ou le transport.

7. DÉCISION D'ADMISSION

Les décisions d'admission, avec ou sans réduction de prix, sont prises sans préjudice des vices cachés. L'admission marque le début des garanties post-contractuelles figurant dans le présent document.

8. DÉCISION DE REPORT

Si le pouvoir adjudicateur estime que certaines prestations pourraient être admises moyennant certaines mises au point, il peut décider de reporter la date de début du contrat en invitant le Titulaire à les fournir à nouveau dans un délai déterminé. Le Titulaire doit faire connaître son acceptation dans un délai de dix jours à compter de cette invitation.

En cas de refus ou de silence du titulaire dans ce délai, les prestations peuvent être admises avec réduction de prix ou refusées dans les conditions prévues dans le présent document. La décision du pouvoir adjudicateur doit être prise dans les quinze jours suivant le refus ou le silence du titulaire.

9. ADMISSION DES PRESTATIONS AVEC RÉDUCTION DE PRIX

Si le pouvoir adjudicateur estime que le matériel ne satisfait pas entièrement aux conditions de l'appel d'offres, mais présente des possibilités d'admission, il peut opter pour une réduction du prix déterminée en fonction des imperfections constatées.

10. DÉCISION DE REJET

Si le pouvoir adjudicateur estime que les casiers ne peuvent être admis en état de fonctionnement par le Titulaire, même avec une réduction de prix, il peut prononcer le rejet partiel ou total de ces équipements.

11. RÉSILIATION

- **À LA DEMANDE DU TITULAIRE**
- ***Sans mise en demeure préalable***

Le pouvoir adjudicateur peut résilier le contrat sans préavis, sous l'entière responsabilité du Titulaire, dans les situations suivantes :

- En cas d'incapacité physique manifeste et durable du Titulaire, compromettant l'exécution du contrat,
- Si le titulaire déclare, indépendamment des cas de force majeure, ne pas être en mesure d'exécuter ses engagements,
- Si le titulaire a commis, à l'occasion de son contrat, des actes frauduleux sur la nature, la qualité ou la quantité des prestations,
- Si, après la signature du contrat, le Titulaire est exclu de toute participation à des appels d'offres publics,
- Si le Titulaire a enfreint la législation ou la réglementation du travail,
- Si le Titulaire n'a pas respecté ses obligations de discrétion.

* Le pouvoir adjudicateur peut annuler la procédure d'appel d'offres avant la communication de toute décision aux candidats pour des raisons liées à un changement des conditions techniques, stratégiques et/ou financières du Lycée.

- ***Sur demande préalable***

Après une demande préalable restée sans réponse du Titulaire dans un délai de quinze (15) jours :

- Si le Titulaire n'a pas respecté ses obligations relatives aux délais de livraison,
- Si le Titulaire a entravé les opérations de contrôle de vérification demandées par le pouvoir adjudicateur.

En cas de faillite et/ou de liquidation des biens du Titulaire, le pouvoir adjudicateur aura la faculté de résilier le Contrat, sauf si, au cours du mois suivant la décision judiciaire, l'administrateur judiciaire décide de poursuivre le Contrat.

Aucun des cas de résiliation prévus au présent article ne donne droit au Titulaire de réclamer une quelconque indemnité.

- **RÉSILIATION POUR D'AUTRES MOTIFS**

Le pouvoir adjudicateur peut à tout moment mettre fin à l'exécution des prestations avant leur achèvement, par une décision de résiliation du contrat. Le Titulaire a droit, dans ce cas, à une indemnisation pour le préjudice qu'il a subi du fait de cette décision.

Pour obtenir cette indemnisation, le Titulaire devra présenter une demande écrite, dûment motivée, dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de notification de la décision de résiliation. Après examen de cette demande, le Propriétaire évaluera le préjudice éventuellement subi par le Titulaire et fixera, le cas échéant, l'indemnisation à lui attribuer.

12. LITIGE

En cas de litige, les tribunaux de la ville de Buenos Aires seront compétents.

LYCÉE FRANCO-ARGENTIN JEAN MERMOZ

Appel d'offres pour l'achat de casiers pour les élèves

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES (CCT)

Date et heure limites de réception des offres : 15 septembre 2025 à 12h00

1. Objet du présent appel d'offres

Le présent appel d'offres porte sur la fourniture et la livraison de 700 casiers pour les élèves du secondaire.

1.1 Période d'exécution

La livraison des casiers aura lieu au plus tard dans un délai de 100 jours à compter de la confirmation du résultat de l'appel d'offres. Avant la livraison, le titulaire du contrat devra contacter le pouvoir adjudicateur afin de convenir, au plus tard 48 heures avant la livraison des casiers, du jour et de l'heure prévus pour celle-ci. L'adresse électronique à cet effet est raul.hernandez@mermoz.edu.ar

1.2 Transport et lieu d'exécution

Les casiers doivent être livrés à l'adresse suivante : Liceo Franco Argentino Jean Mermoz, situé Ramsay 2131

2. Exigences techniques

700 casiers de taille 30X40X60 ou s'en approchant.

Matériau résistant à la pluie, aux UV, aux coups et différentes formes de vandalisme

Garantie de 10 ans minimum

Matériau plastique et/ou recyclé de préférence

LYCÉE FRANCO-ARGENTIN JEAN MERMOZ

Appel d'offres pour l'achat de casiers pour les élèves

ACTES D'ENGAGEMENT (AC)

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent appel d'offres porte sur la fourniture et la livraison de casiers pour les élèves du secondaire du Lycée Franco-Argentin « Jean Mermoz ».

ARTICLE 2 : LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur est le Lycée Franco-Argentin Jean Mermoz, situé rue Ramsay 2131-CABA

ARTICLE 3 : CONTRACTANT

Je soussigné,

Contractant

Nom, prénom, dénomination :

Adresse :

Représenté par, dûment autorisé :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives et des documents qui y sont mentionnés, et précisant les détails du contrat :

- Je m'engage sans réserve à présenter, dans les conditions fixées dans le règlement de consultation, les certificats et justificatifs indiqués dans le PCA et, conformément aux stipulations des documents susmentionnés, à exécuter les prestations du présent contrat et des documents joints relatifs à l'appel d'offres susmentionné, dans les conditions définies ci-dessous ;

- J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, que je ne fais l'objet d'aucune interdiction d'exercer mon activité commerciale

- Je certifie sur l'honneur que les prestations faisant l'objet du présent contrat seront réalisées avec des collaborateurs employés légalement.

L'offre ainsi présentée ne nous engage que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 100 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

ARTICLE 4 : OFFRE DE PRIX

Le prix total de l'offre est calculé à partir des prix unitaires et est calculé par rapport à la quantité d'unités estimée par le pouvoir adjudicateur.

Ce prix total de l'offre définit le coût total du présent appel d'offres.

Le montant du contrat est fixé à :

..... Pesos hors TVA

..... Pesos TVA comprise

Montant en lettres :

.....Pesos HORS TVA.

.....Pesos AVEC TVA.

Le prix est ferme, non actualisable et non révisable. La TVA est comprise dans le prix si elle est applicable.

ARTICLE 5 – DÉLAIS

Le contrat prend effet à compter de sa notification au soumissionnaire retenu et prend fin au moment de l'acceptation totale et sans réserve du matériel par le pouvoir adjudicateur, ce qui donnera lieu au paiement intégral du matériel (sauf en cas de réserves, de résiliation et/ou de garanties).

La livraison des casiers aura lieu au plus tard 120 jours après la notification du résultat de l'appel d'offres.

ARTICLE 6 – PAIEMENTS

Les modalités de paiement sont précisées dans le cahier des clauses administratives. Le pouvoir adjudicateur versera au titulaire les sommes dues au titre du présent contrat sur le compte indiqué par celui-ci (joindre un certificat d'identification bancaire ou un certificat d'identification postale) :

Contrat
Compte ouvert au nom de
Banque
Adresse
Numéro

La présente offre est acceptée et doit être respectée.

À, le

Le titulaire (mention « lu et approuvé »), cachet et signature :

<i>Reçu le</i>
<i>Le/...../.....</i>

Liste des prix unitaires

Fourniture et la livraison de casiers pour les élèves du secondaire du Lycée Franco-Argentin « Jean Mermoz ».

Pretaciones	Unitaires	prix unitaires (hors TVA)	precio unitario (TVA comprise)	quantité	Montant Total (hors TVA)	Montant Total (TVA comprise)
Casiers	1					
Taxes-droits de douane	1					
Montant Total					\$ -	\$ -

Le candidat doit s'assurer que tous les prix et formules de calcul indiqués dans ce document sont cohérents.

Entreprise

date

lieu

Signature